

# La dématérialisation des échanges entre les professionnels de santé et l'Assurance Maladie

Pour simplifier nos échanges et renforcer notre partenariat, nous mettons à votre disposition un ensemble de services (Espace Pro, service téléphonique dédié, pôle de relation avec les professionnels de santé...).

## Le Conseiller Informatique Service

- ▶ Vous accompagne dans l'exercice au quotidien de votre activité sur la partie **Organisation de votre cabinet**
  - messagerie : [cis@cpam-bayonne.cnamts.fr](mailto:cis@cpam-bayonne.cnamts.fr)

Aide pour votre informatisation, la télétransmission de votre facturation et l'utilisation des Téléservices

*Toutes les modalités vous seront présentées lors de votre 1er RDV à la CPAM*

## De quel équipement informatique dois-je disposer ?

- ▶ Un ordinateur de type PC ou Mac, avec une imprimante
- ▶ Une connexion haut débit
- ▶ Un lecteur de carte
- ▶ Un logiciel métier ou un abonnement à un portail de gestion de cabinet.

L'équipement doit être compatible avec les téléservices de l'Assurance Maladie.

*Pour en savoir plus : [sesam-vitale.fr](http://sesam-vitale.fr) > rubrique « S'équiper »*

## A quoi sert la carte CPS ?

- ▶ **La carte de professionnel de santé (carte CPS) est une carte électronique individuelle et réservée au professionnel de santé**, réglementée par le code de la santé publique.

- ▶ Elle contient les informations sur votre identité de professionnel de santé, votre qualification et vos différentes situations d'exercice. C'est votre carte d'identité électronique professionnelle.
- ▶ Elle contient aussi un domaine Assurance Maladie qui vous permet :

- **de facturer en SESAM-Vitale**
- de télétransmettre les factures, de signer les factures et les lots
- d'accéder au dossier médical du patient
- **de vous authentifier à partir de votre poste sur un serveur distant afin d'utiliser les services de l'Assurance Maladie**
- d'échanger avec les autres professionnels de santé via une messagerie sécurisée.

## Quel est l'équipement nécessaire pour la facturation ?

Au préalable, vous devez disposer d'un **équipement informatique standard** (ordinateur, imprimante et connexion haut débit).

**Pour télétransmettre en SESAM-Vitale, vous avez 2 solutions :**

- ▶ Soit vous vous équipez :
  - d'un **lecteur de facturation SESAM-Vitale** fixe ou portable homologué SESAM-Vitale
  - et d'un **logiciel agréé** par le Centre National de Dépôt et d'Agrément (CNDA).
- ▶ Soit vous vous équipez d'un **dispositif autonome et dédié**, appelé aussi « dispositif intégré portable » homologué par l'Assurance Maladie pour la partie Facturation.

Dans ce cas, seule la facturation sera effectuée sur ce dispositif. La gestion de votre cabinet sera réalisée sur l'ordinateur.

Pour en savoir plus :

- sur la carte CPS : [esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr) > Espace CPS
- sur SESAM-Vitale : [sesam-vitale.fr](http://sesam-vitale.fr) > Espace « Vous êtes prestataire de soins »

## Télétransmission

▶ **Pour vous, la transmission des Feuilles de Soins Électroniques (FSE) est plus pratique.**

- En tiers payant, un règlement plus rapide de vos actes et consultations, moins de stock papier.
- Et pour vos patients, une relation simplifiée avec leur caisse (pas de papier, pas de frais d'affranchissement, remboursement plus rapide...).
- De plus, le système de télétransmission s'adapte à votre mode d'organisation en offrant tout une gamme de solutions techniques (carte employé, lecteur de carte portable, plusieurs lieux d'exercice sur une même carte...).

▶ **Quelques avantages de SESAM-Vitale agréé version 1.40 :**

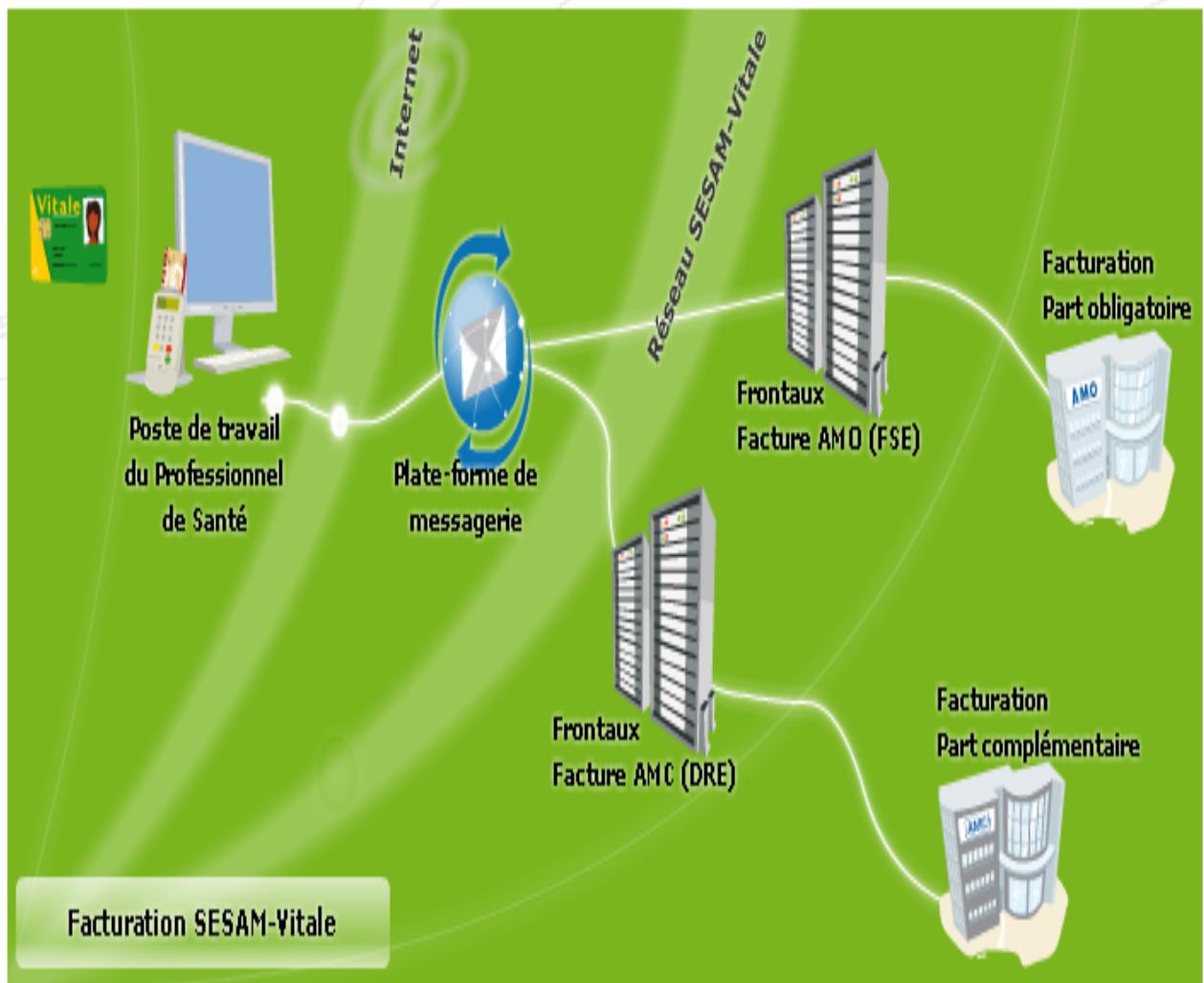
- Possibilité de signature désynchronisée permettant par exemple une délégation au secrétariat de la préparation des FSE.
- Prise en compte de la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM).
- Production de FSE quelle que soit la situation du patient vis-à-vis du parcours de soins.
- Envoi direct des Demandes de Remboursement Électroniques (DRE) aux organismes de protection complémentaire et diminution du délai de règlement de la part complémentaire en cas de tiers payant.
- Meilleur retour d'informations et optimisation du suivi des paiements.

▶ **Le lecteur en version 3** offre une sécurisation accrue de la télétransmission et une accélération de la lecture des cartes.

Il permet aussi la lecture de la date de fin de droits en ALD.

## Découvrir l'offre de dématérialisation des feuilles de soins

La **dématérialisation des Feuilles de Soins** permet de sécuriser, fiabiliser et surtout accélérer le remboursement de vos patients ainsi que vos prises en charge en tiers-payant. Les Feuilles de Soins papier sont remplacées par un flux électronique émis depuis votre Poste de Travail vers les organismes d'Assurance Maladie.



Pour en savoir plus sur SESAM-Vitale : [sesam-vitale.fr](http://sesam-vitale.fr) > Espace « Vous êtes prestataire de soins »

# Les Téléservices

## ESPACE PRO

► Espace Pro est un bouquet de services offrant de nombreuses fonctionnalités :

- Le suivi de vos paiements
- Les informations relatives à votre patientèle
- La consultation des droits de vos patients
- La commande d'imprimés et formulaires en ligne
- La commande de tests de diagnostic rapide de l'angine
- Le relevé individuel d'activité et de prescriptions
- La possibilité d'échanger en ligne avec vos interlocuteurs Cram
- **La déclaration du médecin traitant en ligne (prise en compte instantanément par l'Assurance Maladie)**
- **L'historique des remboursements de vos patients**
- **La réalisation d'avis d'arrêt de travail en ligne**
- **La réalisation de protocoles de soins ALD électroniques**
- La consultation des ALD
- La déclaration électronique de décès (en partenariat avec l'INSERM)
- Une vision de l'ensemble de vos pratiques dans le cadre de la rémunération à la performance inscrite dans la convention médicale.

### ■ AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL EN LIGNE ■

Ce service vous permet de **saisir en ligne un avis d'arrêt de travail**, de l'adresser **sans délai** au service médical de l'Assurance Maladie dont dépend le patient et de produire le volet destiné à l'assuré.

The screenshot shows the 'espace pro' software interface for managing patient leave requests. The main window displays a form titled 'Formulaire Avis d'arrêt de travail'. It includes fields for 'ELEMENTS D'ORDRE MÉDICAL' (such as 'L'assuré fait face à une affection ICD-10 et AFIC-SG du code de la sécurité sociale'), 'Durée de l'arrêt de travail', 'Durée de l'arrêt', and 'Motif'. Below these are sections for 'DURÉE DE L'ARRÊT' (Duration) and 'Motif'. A sidebar on the right shows 'Informations Patient' with details like 'Nom : BEZIAT', 'Prénom : SYLVIE', 'Sexe : FEMME', 'Date de naissance : 23/04/1950', 'Age : 65', 'Profession : DOCTEUR GENERAL ET CHAMBERS', 'Grade de retraite : CRM de PARIS', and 'Genre de pension : AFIC'. A pop-up window titled 'Suggestions de durée' (Duration suggestions) lists various medical codes and their corresponding leave durations, such as 'Cerveau : 100% - 140 Jours', 'Cerveau : 50% - 70 Jours', and 'Cerveau : 25% - 35 Jours'. At the bottom, there are buttons for 'Annuler' (Cancel), 'Transmettre sans vérification' (Send without verification), and 'Transmettre' (Send).

Il comprend également une **aide à la rédaction**.

Données administratives pré-remplies

Menus déroulants pour choisir le motif d'arrêt de travail adapté

Suggestions de durée pré-remplies pour plus de 30 pathologies (données modifiables pour s'adapter aux cas particuliers que vous aurez identifiés)

## ■ PROTOCOLE DE SOINS ELECTRONIQUE ■

Vous pouvez rédiger un **protocole de soins en ligne** (PSE), le transmettre de manière dématérialisée au service médical de l'Assurance Maladie et ainsi obtenir un **retour rapide**.

Vous avez également la possibilité de **lire et de consulter les protocoles déjà établis**.

The screenshot shows a web-based application for managing medical protocols. At the top, it says 'Vos services en ligne Pour les médecins'. Below that, it displays a 'Dossier de Hervé Pierre GALLON'. It includes sections for 'Patient' (name: Hervé Pierre GALLON, address: 0000, DE VERDON - 22220 ARGAN), 'Informations infirmières', 'Informations médicales' (diabetes type 2, complications like hypertension and hypoglycemia), 'Actions prédatentes concernant la maladie' (list of treatments like Lisinopril, Metformin, and Glipizide), 'Propositions du médecin traitant' (work schedule, professional leave), and 'Finalisation' (checkbox for 'Accord'). The bottom section is for 'Finalisation du protocole de soins'.

### ► À chaque étape, une assistance à la rédaction

- Données administratives pré-remplies
- Menus déroulants pour les 30 ALD les plus fréquentes

### ► Finalisation possible après la consultation

Une fois créé, le PSE est accessible avec votre carte CPS (carte Vitale de votre patient non nécessaire).

Vous pourrez ainsi compléter ce protocole à tout moment et en particulier après la consultation.

### ► Une réponse dans les 48h

Une fois rempli, envoi automatique vers le service médical dont dépend votre patient.

## ■ DECLARATION DE MEDECIN TRAITANT ■

Ce service vous permet de **réaliser la déclaration directement en ligne**.

**La déclaration est pré-remplie** avec les informations contenues dans les cartes CPS et Vitale.

Une fois la déclaration validée, elle sera **télétransmise, en temps réel**, à la caisse d'Assurance Maladie du patient.

The screenshot shows a form for declaring the doctor of reference. It includes sections for 'Déclaration de choix du médecin traitant', 'Informations Patient' (name: HÉOLOGUE, NIS: 1234567890123, date of birth: 01/01/1991, Régime: REGIME GENERAL, Caisse de rattachement: CIPAF de l'AIN), 'Centre de gestion: 0000', 'Régime: NON', 'CHUC: NON', 'AHC: NON', 'MT: OUI', and a note about card availability. It also includes a checkbox for accepting the declaration on behalf of the patient and a note about accepting on behalf of the beneficiary. At the bottom, there are fields for 'IDENTIFICATION DU MÉDECIN TRAITANT' (name: Park, prename: Ambroise, NIS: 1234567890123) and buttons for 'Annuler' and 'Transmettre'.

► Les données administratives du médecin et du patient sont **automatiquement renseignées** dès l'ouverture.

**Trois clics suffisent** pour valider la déclaration par le patient et le médecin, puis la transmettre.

# **LES SOLUTIONS PRATIQUES DE L'ASSURANCE MALADIE POUR VOTRE REMPLACEMENT**

Pour simplifier nos échanges et renforcer notre partenariat, nous mettons à votre disposition un ensemble de services (service téléphonique dédié, pôle de relation avec les professionnels de santé...).

## **■ PRESENTATION DES SOLUTIONS & CONSEILS PRATIQUES ■**

### **A quoi sert la carte CPS ?**

- ▶ La carte de professionnel de santé (carte CPS) est une carte électronique individuelle et réservée au professionnel de santé, réglementée par le code de la santé publique.
- ▶ Elle contient les informations sur votre identité de professionnel de santé, votre qualification et vos différentes situations d'exercice. C'est votre carte d'identité électronique professionnelle.
- ▶ Elle contient aussi un domaine Assurance Maladie qui vous permet :
  - de facturer en SESAM-Vitale
  - de télétransmettre les factures, de signer les factures et les lots
  - d'accéder au dossier médical du patient.

### **Quel est l'équipement nécessaire pour la facturation ?**

- ▶ Vous devez disposer d'une Carte professionnel de santé « CPS »,
- ▶ Avec le médecin remplacé, vous devez réaliser le paramétrage du Système de facturation SESAM-Vitale pour pouvoir utiliser votre carte pendant le remplacement.

Pour en savoir plus :

- sur la carte CPS : [esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr) > Espace CPS
- sur SESAM-Vitale : [sesam-vitale.fr](http://sesam-vitale.fr)

## Télétransmission

- Pour vous, la transmission des Feuilles de Soins Électroniques (FSE) est plus pratique.
- Pour vos patients, la relation avec leur caisse est simplifiée : pas de papier, pas de frais d'affranchissement, remboursement plus rapide....
- SESAM-Vitale vous permet de transmettre des FSE avec votre propre carte CPS lorsque vous effectuez des remplacements.

Avant de quitter son cabinet, le médecin remplacé initie votre session de remplacement en enregistrant votre numéro d'identification, appelé également

« identifiant de facturation ». Vous pourrez dès lors effectuer des FSE avec votre propre carte CPS. A son retour, le médecin remplacé désactivera votre session de remplacement.

### ► La préparation du poste de travail par le médecin remplacé

- Le médecin remplacé enregistre votre identifiant de facturation. Certains logiciels enregistrent votre identification à partir de votre carte CPS.
- Il mémorise sur son poste l'ensemble des informations de facturation pour lesquelles vous le remplacez. Ces informations sont contenues dans le domaine d'Assurance Maladie de sa Carte de Professionnel de Santé.
- Il vous fournit les éléments nécessaires à l'accès à sa boîte aux lettres électronique et / ou demande l'autorisation d'accès à son fournisseur d'accès. Vous utiliserez ainsi la boîte aux lettres du médecin remplacé pour la transmission des fichiers de Feuilles de Soins Électroniques et Demandes de Remboursement Électroniques.

### ► Utilisation du poste de travail par le médecin remplaçant

- Pour permettre l'activation de votre session de remplacement, le logiciel vérifie lors de la lecture de votre Carte CPS que **la situation de facturation que vous avez sélectionnée** correspond à celle que le médecin remplacé a mémorisé sur le poste de travail lors de l'initialisation de la session.
- Vous pourrez alors établir des feuilles de soins sur lesquelles seront enregistrées l'identification du médecin que vous remplacez ainsi que la vôtre. La tarification sera établie à partir des données du médecin remplacé pré-enregistrées sur le poste lors de l'initialisation de votre session.
- Vous réalisez la sécurisation des lots des factures avec votre propre carte CPS. Les lots signés peuvent contenir des factures élaborées et signées par le médecin remplacé ou par vous-même.

### ► Désactivation de la session de remplacement

A son retour, le logiciel permet au médecin remplacé de clore votre session.

S'il s'agit d'un remplacement unique, la suppression de l'ensemble des informations mémorisées lors de la phase de préparation du poste de travail est proposée.